Ressource Handicap Formation



Séminaire Jeudi 07 décembre 2023



La RHF en quelques mots



La Ressource handicap formation, de quoi parle-t-on?

https://www.youtube.com/watch?v=BfKulj17-zU

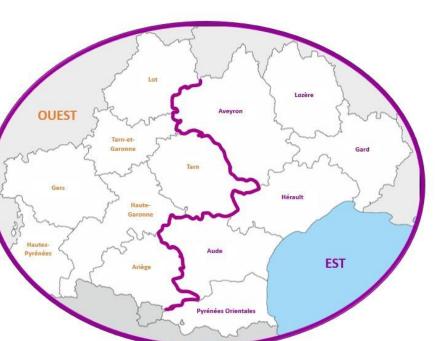


RHF en Occitanie





Une organisation territorialisée





Equipe RHF Ouest

Equipe RHF Est

Pour une information sur l'offre de service RHF

rhfouest-occitanie@agefiph.asso.fr

Céline GUELFI & Aurélie BIGNONE

rhfest-occitanie@agefiph.asso.fr

Annette GALLET & Soizic GORINI

Pour un appui individuel Compensation & Accessibilité

rhfouest-conseil-occitanie@agefiph.asso.fr

Nathalie BAYLE - 06 48 10 95 84

rhfest-conseil-occitanie@agefiph.asso.fr

Aurélien MONNIER - 07 86 46 73 45 Delphine HAMEL - 07 84 16 06 06

La RHF en Occitanie : une offre de service intégrée



L'accessibilité de la formation pour tous

Appui individuel & Outil digitalisé



La compensation du handicap en formation

Appui individualisé et Aides financières



La professionnalisation du réseau des référents handicap formation et des acteurs régionaux du handicap

Un co-pilotage régional avec les partenaires de la formation professionnelle :



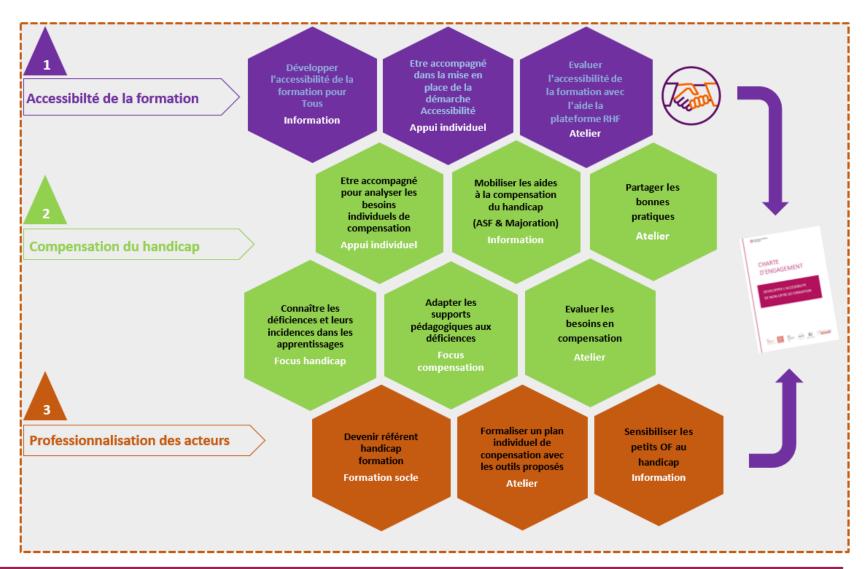








L'offre de service RHF 2023





L'accessibilité de la formation pour tous



Pourquoi s'engager dans la démarche?

Objectifs

- Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap,
- Permettre un meilleur accès à la formation,
- **Sécuriser les parcours** des apprenants en situation de handicap.

Enjeux

- S'engager dans la mise en œuvre opérationnelle d'une démarche d'accessibilité généralisée de toutes les actions de formation, financées ou non par l'Agefiph,
- S'inscrire dans une démarche volontaire et interdépendante à votre certification Qualité.

Engagement

- Développer un droit à la formation plus inclusif,
- Rendre lisible l'implication de votre organisme de formation dans le développement d'une politique d'accessibilité, visà-vis des publics visés et des partenaires du handicap,
- Soutenir et accompagner les pratiques internes du ou des référent.s handicap et de vos équipes pédagogiques.

Une démarche pilotée par le référent handicap formation ...





Un outil digitalisé au service de la démarche de progrès

Une plateforme RHF régionale mise en ligne depuis le 01/03/2023 :

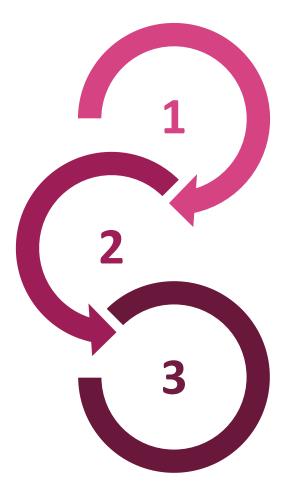
https://occitanie.rhf-accessibilite.fr







Quelles sont les étapes essentielles?



- Constituer votre Groupe Projet Accessibilité, composé a minima d'un membre de l'équipe de direction, du référent handicap et d'un responsable formation / pédagogique.
- Auto-déclarer votre organisme sur la plateforme.
- Créer vos espaces membres sur la plateforme RHF.
- Co-réaliser avec les membres du Groupe Projet Accessibilité l'autopositionnement du niveau d'accessibilité de votre offre de formation.
- Signer la charte d'engagement et la déposer dans votre espace membre.
- Co-construire avec les membres du Groupe Projet Accessibilité votre plan annuel de progrès, visant à l'amélioration des items d'accessibilité.
- Réaliser a minima une fois par an une **évaluation des progrès réalisés** avec une restitution à la RHF de l'Agefiph.
- Organiser une communication auprès des publics et partenaires sur votre engagement et vos réalisations.



La compensation du handicap en formation





Un accompagnement différencié en fonction des demandes

Qui peut solliciter le service?

- les **PRESCRIPTEURS** : Pôle Emploi, Missions Locales, Cap Emploi
- les cfa ou organismes de formation et plus particulièrement le Référent Handicap
- les personnes en situation de handicap

UN IMPÉRATIF:

- > Les personnes sollicitant la RHF restent **ACTEURS DE LA DÉMARCHE** de co-construction des solutions de compensation du handicap
 - → La RHF n'est pas une prestation mais un service d'appui à la personne

Pour quel public bénéficiaire?

Service mobilisable pour **DES DEMANDEURS D'EMPLOI, DES SALARIÉS** ou **DES ALTERNANTS** ayant une reconnaissance administrative de leur handicap

UN PRÉ-REQUIS:

- LE PROJET DE FORMATION DE LA PERSONNE DOIT ÊTRE VALIDÉ par le conseiller à l'emploi et le CFA ou l'organisme de formation doit être identifié
 - → La RHF n'est pas un service mobilisable pour la définition du projet de formation



Un accompagnement différencié en fonction des demandes

Le prescripteur de formation



L'organisme de formation ou le CFA

par l'intermédiaire du Référent Handicap



La personne elle-même

sollicite la RHF...

La RHF propose un appui pour **identifier et co-construire des solutions de compensation** du handicap

EN MOBILISANT L'ENSEMBLE DES ACTEURS DU PARCOURS DE FORMATION

- → le prescripteur qui connaît le parcours de la personne et son projet
- → le CFA ou l'organisme de formation qui connaît les exigences de la formation
- → la personne concernée qui connaît les contraintes liées à son handicap mais aussi ses ressources
- → les opérateurs spécialisés qui sont experts sur le champ du handicap concerné
- → le cas échéant, le tuteur en entreprise ou le maître d'apprentissage



Un accompagnement différencié en fonction des demandes

Infos - Relais

Conseils – Compensation

Accompagnements – Compensation

1er niveau d'information

Conseil sur les démarches

Appui à la réalisation des démarches

Evaluation de la situation de

Informations générales sur handicap/formation, relais vers les acteurs... Evaluation de la situation des besoins

Information sur des relais, information ciblée sur les démarches à réaliser

handicap / exigences de la formation
Evaluation concertée des besoins en compensation
Identification collective des solutions de compensation
Remplissage de la grille d'évaluation des besoins (plan de compensation)
Dépôt d'une demande d'aides

En 2022

231 Infos

171 Conseils

114 Accompagnements

financières (OPCO / Agefiph)



14



Professionnalisation des acteurs





Formation socle	Ateliers pratiques	Focus handicap	Focus compensation
Devenir Référent handicap formation	4 thématiques	focus	focus
2 sessions par mois (distantiel/présentiel)	4 dates par thématique (distantiel/présentiel)	webinaire	webinaire
2 jours consécutifs	½ journée (9h- 12h30)	2h	2h







La newsletter Agefiph L'Actu RHF Occitanie



3. Se retrouver en présentiel pour l'ACTIV' RHF Occitanie 4. Une information sur la RQTH automatique pour les mineurs de 16





- Depuis janvier 2022, une publication périodique (9 par an)
- Envoyée à l'ensemble des Directions et Référents Handicap Formation du réseau régional et partenaires (2 100 destinataires par numéro)

ans et plus Bonne lecture

L'équipe RHF Agefiph Occitanie



1er activ 'RHF Agefiph















 1^{er} atelier de codéveloppement en présentiel :

Echanges, idées innovantes pour améliorer l'accessibilité au sein des OF et CFA

Prochain activ'RHF à Montpellier 1^{er} trimestre 2023



Boîte à outils :

Vidéo de présentation RHF

https://www.youtube.com/watch?v=sNo7qYLCq5U



- Page agefiph pour les acteurs de la formation : accès à des webinaires, fiches ...
 https://www.agefiph.fr/acteur-de-la-formation
- Page agefiph activeur de progrès : accès aux activ'box contenus destinés à sensibiliser sur les sujets liés au handicap en entreprise : https://www.activateurdeprogres.fr/landing-page/activateurdeprogres-des-outils-pour-sensibiliser
- Lien d'enregistrement de la visio sur le dépôt en ligne (Digit'hall) d'une 2ASF
 Lien ici



Les prestations et aides financières



Les prestations et appuis conseils

Ressource Handicap Formation RHF

Appui conseil pour **identifier et co-construire des solutions de compensation du handicap** avec l'ensemble des acteurs du parcours de formation

Prestations d'Appuis Spécifiques

PAS



Appui conseil **d'un expert spécialiste de la déficience** pour identifier les incidences du handicap dans le projet professionnel de la personne et définir les besoins de compensation et les modalités d'accompagnement à mettre en place tout au long du parcours de formation

La Plateforme de Prêt de Matériel d'Occitanie PPMO

- Le prêt fait suite à une prestation PAS ou une sollicitation RHF
- Pour les handicaps Visuel, Auditif, Moteur, Troubles cognitifs (Dys, Cérébro-lésions et Troubles du spectre autistique)
- Durée de 1 à 3 mois
- Conditions: Situations de formation continue pour lesquelles la location ou le prêt par un fournisseur ne sont pas possibles dans le délai imparti.

Les prestations et appuis conseils

Aide à l'Adaptation des Situations de Formation – ASF

Objectif	Bénéficiaire	Modalités	Montant
Sécuriser le parcours de formation d'une personne en situation de handicap par l'adaptation de son parcours de formation	Les organismes prestataires d'actions concourant au développement des compétences: OF/OFA/CFA. La demande est réalisée par le référent handicap de l'organisme demandeur.	Aide accordée en stricte compensation du handicap, sur la base d'une évaluation des besoins de l'apprenant donnant lieu à un plan individualisé de compensation portant sur la durée de la formation ou le cas échéant, l'année de formations sur plusieurs années).	Le montant de l'aide est évalué après analyse de chaque situation dans une logique de stricte compensation du handicap. Renouvellement en cas: • d'aggravation du handicap, • d'une suite de parcours.



Le circuit et rôle des acteurs

